

n° département

commune
Bourg

lieu-dit

adresse

GUINGAMP

ROSTRENEN

arrondissement

canton

EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE

33.04

édifice ou ensemble contenant

matricule

dénomination et titre de l'œuvre

matricule

1A0004157

Coordonnées. Lambert : 1 X = I87,18 Y = 080,80

XE = YS =

Cadastre	année :	section :	parcelle :
	année : I963	section : B 3	parcelle : 644

Propriété : commune

Destination actuelle :

Protection : Inventaire supplémentaire M.H. : 10 février 1964 (façades et toitures du chœur et des bras du transept)

État de conservation :

Établi en 3 août 1966 par BRUN DEPIERRE

Revu en octobre 1977 par G. LE LOUARN

Nombre de pages dactylographiées	10
Nombre de documents graphiques	0
Nombre de documents photographiques	17
Nombre de sous-dossiers	32

I- HISTORIQUE1. Edifice antérieur ./.2. Contexte historique

La seigneurie de Plounevez-Quintin était une seigneurie de ramage de la baronnie de Rostrenen; elle relevait féodalement du duché de Quintin. Elle fut possédée successivement par les Quélen (XV-XVI ème), les Boiséon (XVI ème) puis les Lannion (XVIIè-XVIIIe siècle). Les divers fiefs : Vieux-Chastel, Trovran, Kergontraly et les arrières fiefs qui en relevaient avaient des droits et prééminences en l'église.

- Seigneurie de TROVRAN

1666 : le seigneur de Trovran est fondateur et prééminencier dans l'église - il a droit d'escabeau et d'accoudoir, d'armoiries et de litre avec une tombe au milieu du choeur (A.D. 35 1 F 1277).

1691 : à cause de la terre de Lanrivaux en Trémargat, arrière-fief de Trovran, le seigneur de Lannion a droit de prééminences en l'église (A.D. 35 1 F 1593)

- Seigneurie du VIEUX-CHASTEL

Au XVII ème s. le seigneur du Vieux-Chastel possède droit d'armoiries dans la maîtresse-vitre et droit de litre (cf. annexe 1). Les archives d'Ille et Vilaine (1 F 1276) conservent les minutes d'un différent entre "Monseigneur le Général des Galères de France et le baron du Vieux-Chastel" au sujet d'armoiries dans l'église de Plounevez-Quintin.

En 1709, noble écuyer Jean Le Borgne, sieur du Penquer, Kerdeven, de la Motte et de Quene'llouach arrières-fiefs de la seigneurie du Vieux-Chastel avoue ses droits dans l'église (cf. annexe 2).

En 1724, le seigneur de Kerborgne Trefourdic Kericquel et Langlan, arrières fiefs de la seigneurie du Vieux-Chatel déclare ses prééminences en l'église : "six tombes et quatre bancs à accoudoir" (A.D. 35 1 F 1593)

En 1732, écuyer Mathurin Le Chaponnier s¹² de Kermagnac déclare les tombes et enfeus dans la chapelle Sainte Anne de l'église, chapelle accolée au Nord de la nef, ainsi que les prééminences dépendant de la métairie noble de Keraudren, les deux lieux sont des arrières-fiefs de la seigneurie du Vieux-Chatel (A.D. 35 1 F 1593)

En 1756, dame Louise de Derval, seigneur de Kerscoedec ou Péran, déclare tenir des prééminences en l'église de Plounevez-Quintin de la mouvance du vieux-Châtel (A.D. 35 1 F 1593).

Les deux seignarries Trovran, Vieux-Chatel semblent avoir été réunies dès le début du XVIII ème siècle.

- Seigneurie de KERCONTRALY

En 1682, Dame de Cosnoal, seigneur du lieu avoue ses prééminences en l'église, droit de banc et d'accoudoir, droit d'armes dans la maîtresse-vitre et dans la vitre de la chapelle Sainte Catherine (appelée plus tard chapelle du Rosaire) [A.D. 22 2991] (Annexe 3).

Même aveu en 1696 (A.D. 35 1 F 1593)

- SEigneurie de ROSTRENEN

Le baron de Rostrenen était seigneur prééminencier en l'église de Plounevez-Quintin. Le texte (cf. annexe 1) est explicite sur le sujet (cf. aussi annexe 4). Le texte de la prise de possession de la baronnie par Florimonde de Kara-dreux est explicite sur ce point.

3. Construction de l'édifice

Construction non datée.

Le 30 juillet 1727 une supplique du procureur fiscal de la baronnie du Vieux-Chastel-Trovran mentionne qu'"il y a trois ou quatre ans, Claude le Rudublier lors fabrique remit au sieur de Kersivien recteur de la paroisse une somme de 240 et t(an)t de Livres pour travailler aux urgentes réparations de l'église de Plounevez... depuis lequel temps on ne voit pas à quel usage il a employé la d. somme (A.D.22 E 30 12)

1784-1785 : construction de toute la nef et de la tour. La nouvelle église a été bénie en 1786 (A.P.Plounevez-Quintin, cahier de paroisse). Les travaux ont été effectués suivant le devis du sieur Anfray, ingénieur des Ponts et Chaussées au département de Guingamp, dressé le 28 novembre 1782 (cf. annexe 5) [A.D.35 C 1209]

1804 : reconstruction du mur du cimetière, du pilier d'entrée, de l'escalier et du perron du côté Sud ainsi que du "pavé" de l'église (A.P. Plounevez-Quintin, Comptes de fabrique 1804-1876).

Pendant tout le deuxième quart du XIX^{ème} siècle, on apporte à l'église son mobilier (autels, rétables, chaire à prêcher, lambris du chœur) [A.P. Plounevez-Quintin, comptes de fabrique]

Entre 1840 et 1860 : construction de la sacristie (A.P. Plounevez-Quintin, Cahier de paroisse)

En 1859 : réparation aux six pinacles des contreforts du transept et du chœur (A.P. Plounevez-Quintin, Comptes de fabrique)

En 1864 : reconstruction du pignon de la chapelle Est du bras Nord, réfection de la fenêtre et de son remplage par l'entreprise Lageat de Plouaret (A.P. Plounevez-Quintin, Cahier de paroisse et Comptes de Fabrique)

Les peintures de l'église ont été refaites en 1964 (A.M. Plounevez-Quintin Reg. Délibérations C.M.)

L'église était entourée du cimetière jusqu'en 1945 (A.M. Plounevez-Quintin-Registre de délibérations du Conseil Municipal). Gauthier du Mottay signale un ossuaire avec arcature du XV^{ème} siècle, le doc. 2 montre en effet un petit édifice construit à l'arrière du calvaire dans le placître. Celui-ci a dû disparaître lors des travaux de 1930-1945.

II- DESCRIPTION1. Situation et composition d'ensemble

L'église est construite au centre du bourg, sur une place grossièrement rectangulaire vers laquelle convergent toutes les routes du bourg. La place est légèrement en pente, descendant du Nord vers le Sud, ce qui explique le muret de soutènement autour du bras Sud et du chevet.

2. Matériaux

Transept, chœur, massif occidental et contreforts de la nef en appareil allongé de granite. Murs Nord et Sud de la nef crépis. Toiture en ardoises, coupole du clocher en maçonnerie. Intérieur crépi, sauf les grandes-arcades du transept. Sol cimenté.

3. Structure

Eglise orientée, de plan en croix latine, irrégulière par suite de l'adjonction en hors-oeuvre de la sacristie dans l'angle du chœur et du bras Sud, et de la chapelle des fonts sur le mur Nord de la nef. Tour-porche occidentale dans-oeuvre, de plan carré et formant un léger avant-corps sur la façade Ouest. Transept bas à deux vaisseaux d'une seule travée ouvrant sur le vaisseau central (fig. 13) par deux arcades en arc brisé à un rouleau chanfreiné. Les arcs reposent sur des colonnes octogonales à bases et chapiteaux moulurés (fig. 15 et 16).

Espace intérieur couvert d'un lambris de charpente, en plein-cintre sur la nef, un arc brisé sur chacun des vaisseaux du transept-bas. L'ensemble du lambris est peint en blanc avec des étoiles dorées

4. Elévations intérieures : * Nef.- Mur Ouest (fig. 14)

Haute porte centrale donnant dans le porche Ouest : porche de plan carré, banc le long des murs Nord et Sud, corniche moulurée au sommet des quatre murs, bénitier circulaire dans le mur à l'angle Sud-Est.

A droite, porte rectangulaire ouvrant sur l'escalier d'accès au clocher, à gauche, porte ouvrant sur un réduit. Petite baie rectangulaire à l'aplomb de la porte centrale.

- Mur Nord

A l'Ouest, arcade plein-cintre ouvrant sur la chapelle des fonts. La chapelle est une petite pièce carrée dont le mur Nord est ouvert d'une fenêtre en plein-cintre.

A l'Est, fenêtre en arc plein-cintre.

- Mur Sud

A l'extrémité Ouest, grande niche rectangulaire où s'encastre un confessionnal. Le mur est ouvert de trois baies : une porte centrale et deux fenêtres.

* Transept bas.

Dans chacun des bras, l'arcade séparant les deux vaisseaux (fig. 15 et 17) a une structure identique à celle des arcades ouvrant sur la nef.

- Bras Sud

- Mur Ouest aveugle

- Mur Sud

a) chapelle Ouest. Mur ouvert d'une grande fenêtre en arc brisé à embrasure concave. Appui taluté. Remplage flamboyant (fig. 4). En dessous, porte rectangulaire accostée à gauche d'un bénitier (fig. 16) en granite dont les trois faces sont sculptées d'anges aux ailes déployées.

b) Chapelle Est. Mur ouvert d'une fenêtre un peu plus haute que la précédente. Remplage de même tracé mais de forme plus ample que le précédent (fig. 5).

- Mur Est entièrement revêtu d'un lambris de hauteur.

- Bras Nord (fig. 17)

Même disposition que le bras Sud avec grandes fenêtres à peu près semblables aux fenêtres du bras Sud (fig. 10 et 11) mais les remplages sont récents.

* Choeur. (fig. 18)

Entièrement revêtu de lambris de hauteur (cf. dossier 39.05). Fenêtre axiale en arc brisé à remplage (fig. 6).

5. Elévations extérieures

* Elévation occidentale (fig. 1)

Formée en majeure partie par l'avant-corps de la tour-porche construite en grand appareil de granite à bossage en table et structurée en trois niveaux.

- Premier niveau entièrement occupé par la porte en plein-cintre à crossettes en escalier. Un entablement couronne ce premier niveau.

- Deuxième niveau occupé par une grande niche concave en plein-cintre à l'aplomb de la porte. Les impostes couronnant les piédroits se prolongent sur les murs et le fond de la niche (oculus sur les faces Nord et Sud). Ce niveau est terminé par un entablement qui se poursuit sur les quatre faces du massif (fig. 2).

- Troisième niveau : chambre des cloches de plan carré aux angles abattus. Chacune des faces à table rentrante est ouverte d'une arcade en plein-cintre à impostes. La tour-porche est couverte d'une coupole à huit faces à extradors en couverture sommée d'une croix de pierre.

* Elévation sud (fig. 2 à 5)

- Nef rythmée en quatre parties séparées par des contreforts amortis en volutes. Chacune des parties est ouverte soit d'une fenêtre en plein-cintre, soit d'une porte rectangulaire à linteau monolithe, couronné d'une corniche adoucie en cavet à la partie supérieure.

- Transept

Mur Ouest aveugle.

Mur Sud formé de deux murs-pignons accolés, celui de droite plus large et plus haut que celui de gauche. Chacun d'eux est ouvert d'une grande fenêtre axiale (porte en dessous de la fenêtre dans le mur gauche) (fig. 4 et 5). Le dessin des réseaux de remplage est identique mais est traité plus finement dans la fenêtre droite. Les deux murs-pignons sont épaulés de deux contreforts angulaires amortis par des pinacles à crochets et croix sculptées sur chacune des faces. Traces de reprise à droite de la fenêtre du pignon droit. Au sommet des pignons, deux fleurons cruciformes ont leurs extrémités sculptées de têtes humaines. Pierre sculptée en relief au sommet du pignon droit : un ange tient écu (illisible). Mur Est masqué par la sacristie.

* Choeur (fig. 6 à 9)

Sacristie dans l'angle du choeur et du bras Sud, ouverte au Sud d'une porte et d'une fenêtre à l'aplomb (arc brisé, à cavet) et à l'Est d'une fenêtre en arc brisé (fig. 6).

Mur Est : mur-pignon épaulé de deux contreforts angulaires sommés de pinacles identiques à ceux du mur Sud (fig. 7 et 8). Les rampants du pignon sont ornés de crochets et à leurs bases de crossettes sculptées, d'animaux assis sur leur arrière-train et tirant la langue (fig. 7 et 8). Fenêtre axiale en arc brisé à remplage différent de ceux du bras Sud (fig. 6). Mur Nord du choeur aveugle.

* Elévation Nord (fig. 9 à 12)

- Transept symétrique des élévations du bras Sud (remplages des fenêtres récents) (fig. 10 et 11).

- Nef (fig. 12). Une fenêtre plein-cintre au milieu du mur. Chapelle des fonts rectangulaire ouverte au Nord d'une fenêtre plein-cintre : la partie Ouest de la nef qui vient se coller contre le massif occidental abrite l'escalier d'accès au clocher éclairé par un petit jour rectangulaire.

6. Couverture

Toit en ardoises à longs pans à deux versants à noues, pignons découverts; sacristie couverte d'un toit pavillon, chapelle des fonts couverte d'un toit à croupe.

Chambre des cloches couverte d'une coupole à extradors en couverture en granite appareillé.

Charpente non vue.

III- CONCLUSIONS

L'église de Plounevez-Quintin présente dans ses parties anciennes (choeur et chapelles du transept) des dispositions analogues à celle de l'église de Kergrist-Moëlou : transept bas double composé à l'extérieur de deux murs-pignons. Seuls les remplages des fenêtres Ouest du bras Nord -fig. 11- et Est du bras Sud (fig. 5) sont en partie anciens. Tous les autres ont été refaits postérieurement probablement lors des travaux de 1864.

Toute la partie reconstruite dans les années 1784-85 et notamment la tour occidentale est bien représentative d'une architecture de la fin du XVIII^{ème} siècle, fortement influencée par les réalisations militaires (horizontalité, forte saillie de certains éléments, régularité et symétrie, bossages dans l'appareillage...). Cette tour n'est pas sans rappeler celle de l'église de Rostrenen (1776)

IV- DOCUMENTATION1. Sources ManuscritesA.D. 22

E 2991. Aveu de la seigneurie de Kergontraly possédée par la dame de Cosnoal au compte de Lannion le 20 juillet 1682; aveu rendu par Jean Le Borgne sieur du Penquer à Messire Anne Bretagne de Lannion le 24 octobre 1709.

E 3012. Procédure contre le recteur de Plounevez-Quintin par le procureur fiscal de la baronnie du Vieux-Chatel le 30 juillet 1727/

2 O 228-2. Travaux communaux 1930-35 : construction d'un nouveau cimetière.

A.D. 35

C 1209. Dossier de 41 pièces papier concernant la reconstruction de la nef et de la tour de l'église paroissiale (1783-1785). Cahier de papier de 14 feuillets daté du 28.11.1782 contenant le descriptif des travaux à exécuter.

1 F 1276. Titres de la baronnie de Quintin; seigneurie de Rostrenen en Plounevez Quintin : différent entre le baron de Rostrenen et le baron du Vieux-Châtel. Pièce non datée.

1 F 1277. Aveu de la baronnie de Trovran en Plounevez-Quintin aux seigneurs de Quintin en 1666.

1 F 1593. Inventaire général des titres, terres et seigneuries de Lannion dressé en 1767 : copie d'un acte de 1691 concernant la terre de Lanrivaux en Trémargat; copie d'un acte du 17 août 1696 dans lequel Jérôme de Perrien déclare un banc à la chapelle du bras Nord de l'église; copie d'un acte du 28 septembre 1709 dans lequel Jean Le Borgne, sr du Penquer déclare droit d'escabeau et de tombe au pignon de la chapelle Notre Dame du Rosaire avec deux autres tombes; déclarations des lieux nobles de Kerborgne (16 septembre 1724) et de Keraudren (31 décembre 1732), tous deux arrières-fiefs de la seigneurie du Vieux-Chastel; 4 juin 1756, déclarations des fiefs de Kerscoedec ou Pérán

A.M. Plounevez-Quintin. Registre de délibérations du Conseil Municipal de 1932, 1945 et 1964.

A.P. Plounevez-Quintin.

Cahier de paroisse rédigé en 1863
Comptes de fabrique (1804-1876)

2. Sources Imprimées

Prise de possession de la baronnie de Rostrenen et de ses dépendances par Florimonde de Karadraux, dame de Lantivy du Coscro au mois de novembre 1670, dans Jégou du Laz.- La baronnie de Rostrenen, Vannes, 1892, p. 159 et 174

3. Documents de référence.

A.D. 22. Série J. Planche XIV. Dessin de Frotier de la Messelière (1935).

Musée de Bretagne. Carte-postale (vers 1910). L'église et le calvaire, cliché J. Gouriou nos 76-10-23.

Carte-postale (vers 1910). La place et la route de saint nicolas du Pélema. cl. J. Gouriou n° 76.10.24

4. Travaux historiques

Couffon (R.).- Répertoire des églises et chapelles..., 1940, t.II, p. 387-388

Daniel (Abbé).- La Baronnie de Rostrenen dans Annuaire des Côtes-du-Nord, 1867, t XVII, Saint Brieuc, L. Prud'homme p. 96.

Frotier de la Messelière. Le pays de Quintin, son passé, ce qu'il en reste dans Association Bretonne, 1946, t. LV, Saint Brieuc L. Prud'homme p. 52.

Frotier de la Messelière. Le fief de Quintin et Avangour en Penthièvre dans Bull. et Mem. Soc. Emulations des C. du N., 1947, t. LXXVI p. 121 pl. XIV.

Gaulthier du Mottay (J.). - Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord, dans Mem. Soc. Archéol. hist. C. de N. 1883-1884.

Jollivet (B.).- Les Côtes-du-Nord... 1854-1859, t. III, Guingamp p. 284-287.

V- ANNEXESANNEXE 1

Opposition entre le baron de Rostrenen et le seigneur du Vieux-Chastel
extraite d'une correspondance entre le sénéchal de la baronnie et le seigneur du
Vieux-Chastel :

"Mon dict seigneur, le général des galères de France (1), passant par Plounevez-Quintin aurait remarqué que au-dessus de ses armoiries de Rostrenen, le dit seigneur du Vieux-Chastel auroit fait apposer les siennes dans la grande-vitre. (Mon seigneur a de tous temps ses armoiries et tittres au dessus du seigneur du Vieux-Chastel. Mon dict seigneur est aussi intéressé dans la peinture que le d.sieur du Vieux-Chastel a fait peindre au-dedans et au dehors de la dicte église de Plounevez-Quintin. En ce que la supériorité lui appartient la dicte église à cause de la dicte terre de Rostrenen"

Réponse du seigneur du Vieux-Chastel à l'intendant :

"La correspondance dit que les armoiries qui sont dans la paroisse de Plounevez-Quintin --- dans l'église (sont) pour les alliances que les seigneurs du Vieux-Chastel ont et spécialement celles de Rostrenen par le mariage que fit Connan de Quellen second du nom, seigneur du d. lieu en la paroisse de Duault, avecque Françoise de Rostrenen, fille puinée de Rostrenen qui mourut en l'an 1307" (A.D. 35 1 F 1276).

(1) il s'agit de François de Vignerot, marquis de Pontcourlay, chevalier des ordres du Roi, général des galères de France, époux de Marie-Françoise de Guémadeux, baronne du Pont et de Rostrenen (mariés le 29 juin 1626). Cette dernière avait hérité de la baronnie de par sa tante, Hélène de Beaumanoir. François de Vignerot mourut le 26 janvier 1646 (Jégou du Laz.- La baronnie de Rostrenen, Vannes, 1892, p. 53-60)

ANNEXE 2

Aveu rendu par noble escuier Jean le Borgne, seigneur du Penquet arrière-
fief de la seigneurie du Vieux Chatel à Messire Anne Bretagne de Lannion

"Dans la chapelle du Rosaire autrefois chapelle sainte Catherine bras Nord du transept, le dit S^r a droit d'escabeau et de tombe - avec deux autres tombes -, trois écussons de sès armes et alliances de sa maison en la grande vitre dessus l'autel de la d. chapelle, deux des d. écussons portants d'azur et une croix ruellée et l'autre d'argent à cinq fusées droiture de gueule vuide qui sont les propres armes de dame Catherine de Provost, ayeule du d. seigneur, avec un autre écusson d'argent aux dits cinq fuseaux de gueule droites, gravés en la grande vitre, même du grand principal autel de la d. église au Plounevez-Quintin"

A.D. 22 E 2991 et A.D. 35 1 F 1593

ANNEXE 3

Aveu de dame de Cosnoal seigneur de Kergontraly à Messire Claude comte
de Lannion en date du 20 juillet 1682.

" La Dame de Cosnoal avoue avoir des prééminences en l'église paroissiale de Plounevez-Quintin et droit de bancq clos et escabeau ainsi qu'il est du costé de l'Evangille' -- scavoir est la chapelle Saint Catherine, avecq les armes de la d. seigneurie de Gontraly scavoir dans la maîtresse vitre et dans la vitre de la d. chapelle qui sont cinq fuses de gueules renversées en fonds d'argent"

A.D. 22 E 2991

ANNEXE 4

Prééminences des barons de Rostrenen dans l'église de Plounevez-Quintin.

Et dudict Plouguernével nous nous sommes, en compagnie et ce requérant ladite dame du Coscro assistée dudict Bannier, transportez au bourg de Plounevez-Quintin, et entrez dans l'église et paroisse du dict bourg, nous avons remarqué au second lieu de la principale vitre du costé de l'Evangille, un escusson qui est de Rostrenen brisé d'un lambel à trois pendants d'azur, en deux endroits du lambris de la voute, estant sur la nef et le grand autel de la dicte église deux escussons des armes pleines de Rostrenen, et nous a la dite dame assistée du dict Bannier demandé acte de ce qu'il y a dans le haut et lieu le plus éminent de la dicte principale vitre, un escusson fascé de dix pièces d'argent de de gueulle orné d'une couronne de comte et entouré d'un collier de l'ordre de Saint Michel, lequel escusson paroist y avoir esté mis depuis peu (1).

De la dite église nous sommes entrez dans l'auditoire de Plounevez-Quintin, et la présence de Le Guilleu, Jean Le Vert, Yvon Fourchaut et autres habitants du dict bourg, nous avons mis et induit la dite dame du Coscro en possession des droits et prééminances appartenant aux seigneurs de Rostrenen en la dite église, et de la juridiction, haute, moyenne et basse justice de Rostrenen en Plounevez-Quintin, laquelle s'exerce au dict bourg par les officiers de la dite baronnie de Rostrenen, et ont les dits habitant déclaré ne scavoir signer excepté le dit Le Guilleu, et que l'audience de la dite juridiction s'exerce les lundy; signé :
Le Guilleu.

Dans Jegou du Laz (Comtesse).- La Baronnie de Rostrenen (pièces justificatives)
Prise de possession de la baronnie de Rostrenen en novembre 1670 par Florimonde de Karadreux, Vannes, 1892, p. 159

(1) l'Abbé Daniel identifie ces armes comme celles des RIMAISSON dans Abbé Daniel.- La Baronnie de Rostrenen, in Annuaire des Côtes du Nord, 1867, Saint Brieuc, L. Prud'homme, p. 96-97. Il s'agit plutôt des armes des Quélen (burelé de six pièces d'argent et de gueules) seigneurs du Vieux-Chastel, TroVran de 1443 à 1546.

ANNEXE 5

Devis des ouvrages à faire pour la démolition et la reconstruction tant de la nef et de la tour de l'église paroissiale de Plounevez-Quintin que de la chapelle Saint Anne en dépendant ainsi que pour la construction d'une autre petite chapelle destinée à recevoir les fonts baptismaux. Devis exécuté le 28 novembre 1782 par le sieur ANFRAY, ingénieur des Ponts et Chaussées au département de Guingamp (---) La nef aura comme l'ancienne 71 pieds 6 pouces de long (---). La tour aura 8 pieds 6 pouces en carré entre les quatre gros murs (---) la chapelle des fonts 7 pieds six pouces aussi en carré et la chapelle Sainte Anne (1) 14 pieds de largeur sur 14 pieds 2 pouces de profondeur. La raison qui nous engage à donner une autre forme à cette chapelle en l'écartant un peu de celle du Rosaire est pour l'ôter de dessus la noue de cette partie de l'église qui, amenant des eaux en abondance lors des pluies sur son comble y causerait toujours beaucoup de dommages (---) La costalle du Nord sera percée de 3 ouvertures dont un vitrail (---) placé directement en face de la porte latérale et deux arcades en plein-cintre (---) sera ouvert le bas du mur du pignon de la chapelle des trois Mariés et l'apuy rampant du grand vitrail démolé ainsi qu'une partie de ses jambages afin de construire exactement au-dessous (---) une porte (---) sera fait le lambris du plafond de la nef en planches de bois de sapin de hollande (---). La pierre de taille se tirera dans la montagne du Dossic à trois/quart de lieue de Plounevez-Quintin. Le moëllon se tirera à même distance du bourg près du village du Kerbrezaou (---). Les pierres vertes et plattes pour le dallage se prendront au lieu du Liscuit près Bon Repos à 3 lieues de Plounevez (---). L'ardoise sera prise à la perrière de Kerborn située dans la paroisse (---). L'argile aux environs du bourg (---). La chaux se tirera de Lorges à six lieues du bourg, on la brassera avec du sable qui sera pris dans la rivière sous trois quarts

de lieue environ

A.D 35 C 1209

(1) cette chapelle sainte Anne était une chapelle prohibitive appartenant au moment de la construction de la nouvelle église à Madame de Coathual. Elle était bâtie à l'aisselle du bras Nord (chapelle du Rosaire) et du mur Nord de la nef. Cette Chapelle devait être reconstruite aux frais de la famille de Coathual pour la somme de 1300 livres. Les pièces d'archives font état de nombreux différends entre cette famille et le général de la paroisse. La chapelle n'a jamais été construite. L'adjudication des travaux eut lieu le 26 janvier 1783 au profit de Jean Le Clech procureur fiscal de la seigneurie du Vieux Chatel pour la somme de 16700 livres. Pour financer une partie des travaux, l'évêque de Quimper décida d'augmenter les vingtièmes de chaque propriétaire de fonds de la paroisse.

Fig. 1	front view	scale 1:1	69.22.504 V
2	view of reverse		69.22.842 V

Vierge de Crucifixion

Fig. 1 - mur Est du choeur, niche supérieure de droite, vue de trois quarts 69.22.959 X

Saint Colomban

Fig. 1 - choeur, mur Est, partie supérieure, niche gauche, vue de trois quarts 69.22.958 V

Saint Corentin

Fig. 1 - choeur, mur Est, niche de droite, vue de face 69.22.960 V

Saint Guillaume

Fig. 1 - croisillon oriental Sud, mur Est, retable. Niche de gauche 69.22.841 V

Saint Pierre

Fig. 1 - choeur, mur Est, niche de gauche : vue de biais 69.22.961 V

Saint Yves

Fig. 1 - croisillon oriental Sud, mur Est, retable, vue de face 69.22.962 V

Sainte Anne et la Vierge

Fig. 1 - Croisillon oriental Nord - mur Est Retable Niche droite Ste Anne 69.22.839 V

Présentation de la Vierge au Temple

Fig. 1 - Croisillon oriental Sud - mur Est - retable - Détail du tableau central 69.22.838

Tableau du Rosaire n° 2

Fig. 1 - Croisillon oriental Nord - mur Est - retable; détail " " 69.22.837

Calice et Patène n° 1 - Fig. 1

71.22.712 Z

Calice et Patène n° 2 - Fig. 1

71.22.713 Z

Calice et Patène n° 3 - Fig. 1

71.22.711 Z

Chandelier - Fig. 1

71.22.714 Z

Ciboire - Fig. 1

71.22.730 Z

Coquille de baptême - fig. 1

71.22.726 Z

Croix d'Autel - Fig. 1

71.22.728 Z

Encensoir et navette

Fig. 1 - vue général de l'encensoir 71.22.715 Z

Fig. 2 - encensoir - détail : guide-chaînes 71.22.716 Z

Fig. 3 - encensoir - détail : couvercle 71.22.717 Z

Fig. 4 - encensoir - Poinçons biffés 71.22.725 Z

Fig. 5 - navette -profil- 71.22.719 Z

Fig. 6 - navette - dessus 71.22.720 Z

Fig. 7 - Navette - anse 71.22.721 Z

Fig. 8 - Navette - bec 71.22.722 Z

Ostensoir

Fig. 1 -

71.22.729 Z

Plat - fig. 1

71.22.727 Z

22 PLOUNEVEZ-QUINTIN

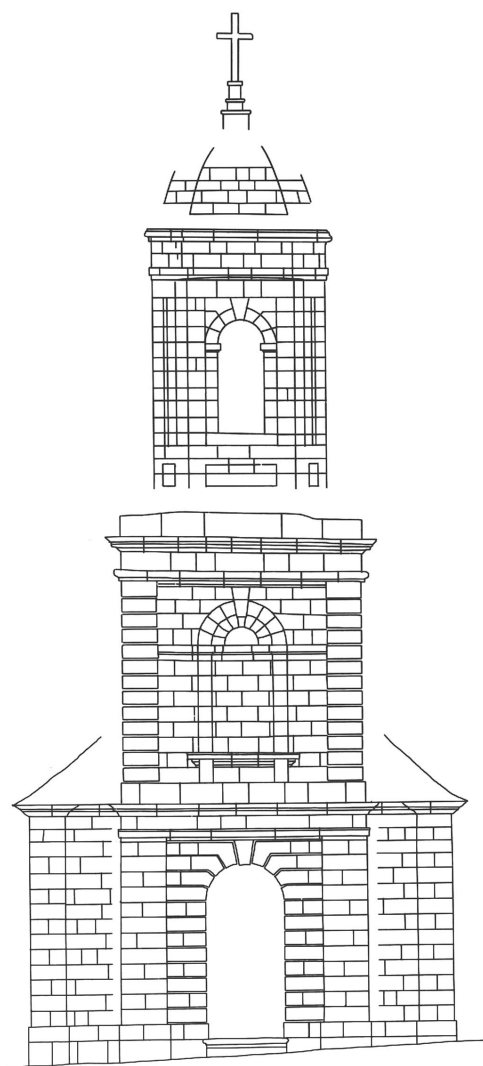
Eglise paroissiale - Elevation

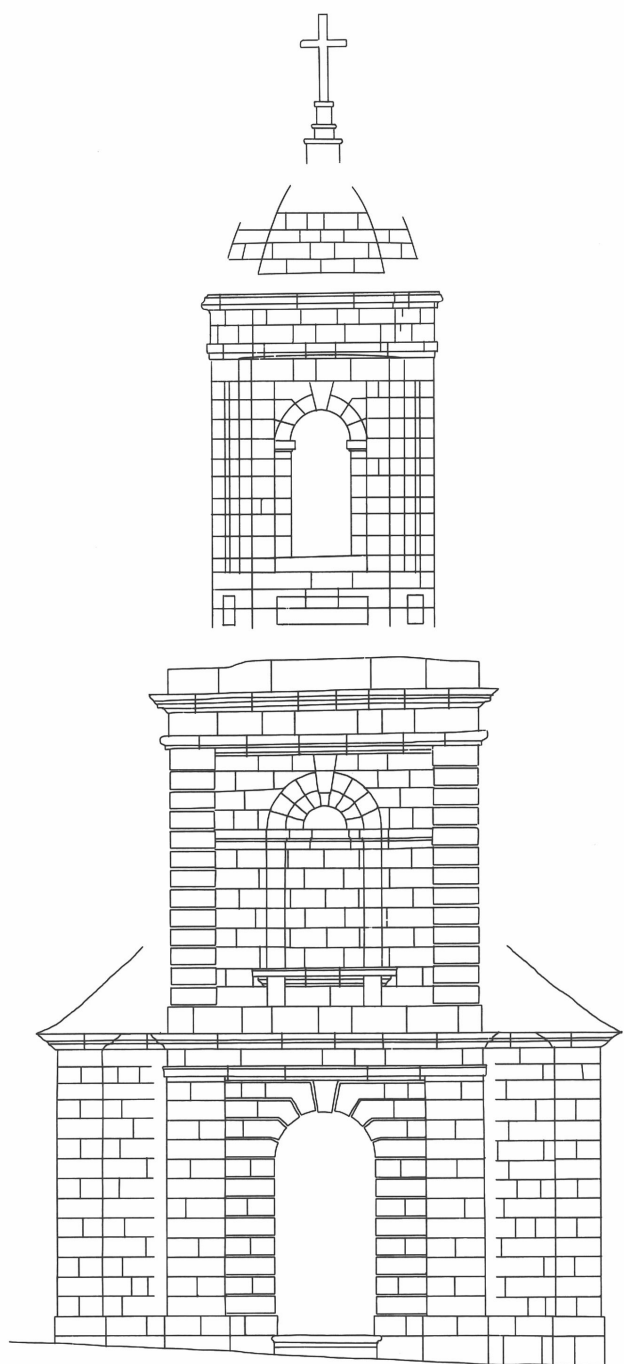
Restitution photogrammétrique

Cliché Artur

83.22.448 P

Fig.1





EGLISE PAROISSIALE

Bénitier (mur Sud)

(A.D. 22 J Planche XIV)

Cliché DAGORN

76.22.124 V



bénitier à Plounevez-Quintin
31 juillet 1935

.....
PLOUNEVEZ-QUINTIN 22

L'EGLISE - LE CALVAIRE -

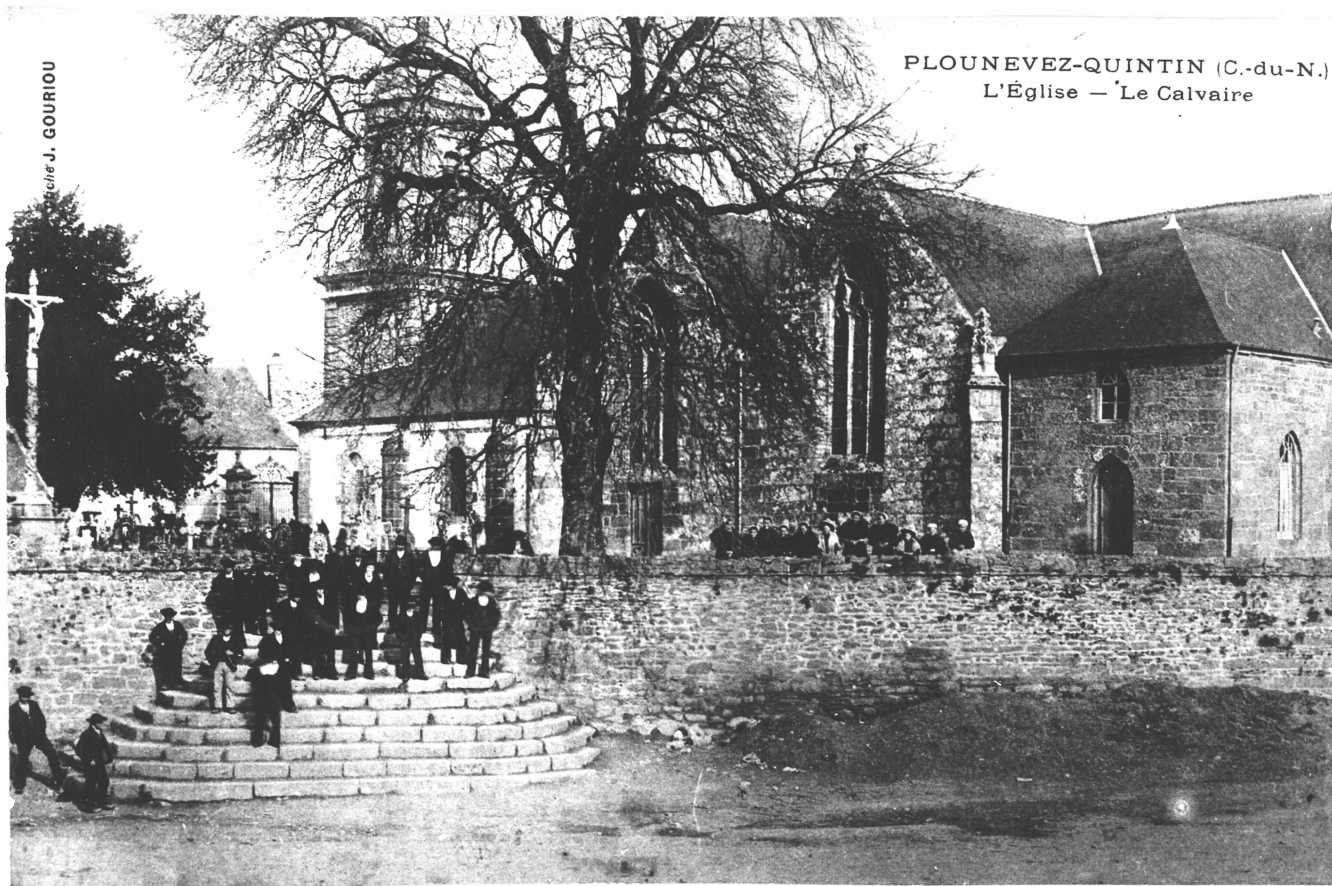
Carte Postale ancienne

Cliché J. Gouriou

Doc du Musée de Bretagne

Rennes n° 76 10 23

Cliché 79.22.06 X



LA PLACE

Carte Postale ancienne

Cliché J. GOURIOU

Doc du Musée de Bretagne n° 76.10.24

Cliché 79.22.04 X



22 PLOUNEVEZ-QUINTIN

VILLAGE

Vue aérienne Sud

80.22.450 VR - cliché GALREG

Fig. 0



22 PLOUNEVEZ-QUINTIN

Village

Vue aérienne Nord

80.22.451 VR - cliché GALREG

Fig. 1



PLOUNEVEZ QUINTIN 22

EGLISE PAROISSIALE

Elévation Ouest

Cliché DAGORN

69.22.830 V



EGLISE PAROISSIALE

Elévation Sud

Cliché DAGORN

69.22.827 V



EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE

Nef - élévation Sud, porte d'accès

Cliché DAGORN

76.222302 X

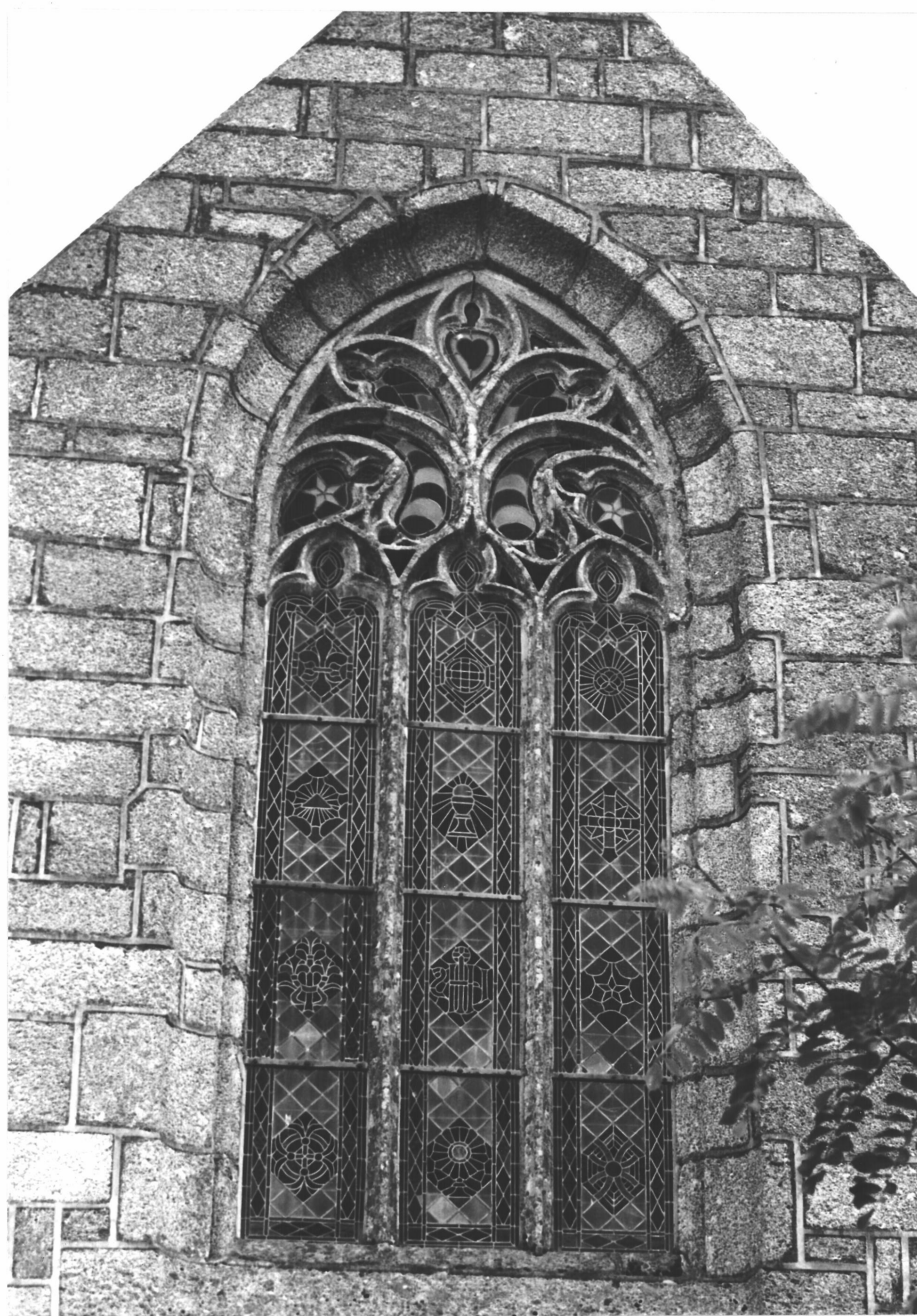


EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE

Transept, bras Sud, première chapelle Ouest,
fenêtre Sud

Cliché DAGORN

76.22.301 X

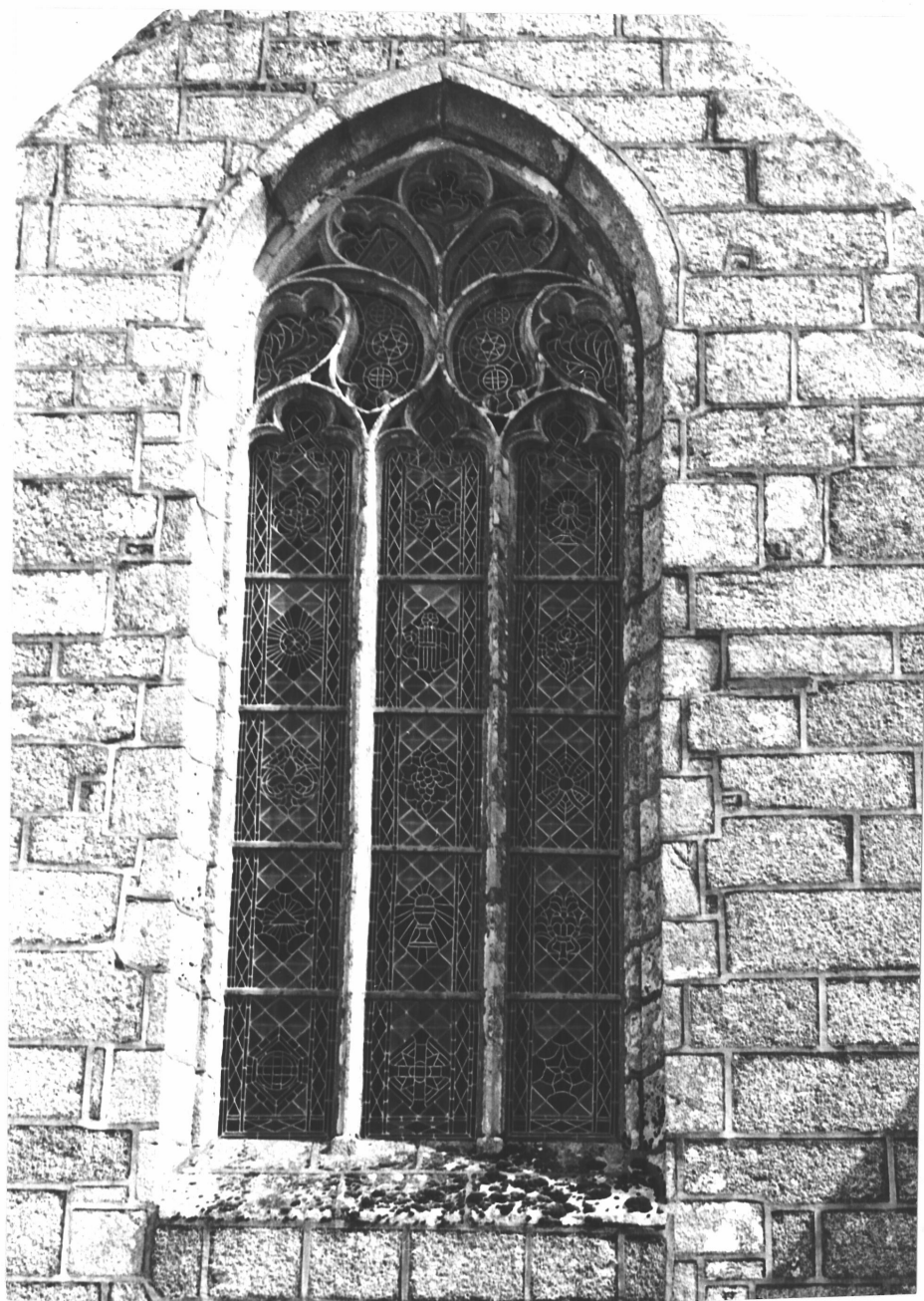


EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE

Transept, bras Sud, deuxième chapelle Est,
fenêtre Sud

Cliché DAGORN

76.22.300 X



EGLISE PAROISSIALE

Chevet - Elévation Est

Cliché DAGORN

69.22.828 V



EGLISE PAROISSIALE

Chevet - Pignon Est

Détail du corbeau sculpté du rampant
Sud.

Cliché DAGORN

69.22.991 X



EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE

Choeur, mur Est, détail de la crossette
à la base du rampant Nord

Cliché DAGORN

76.22.299 X



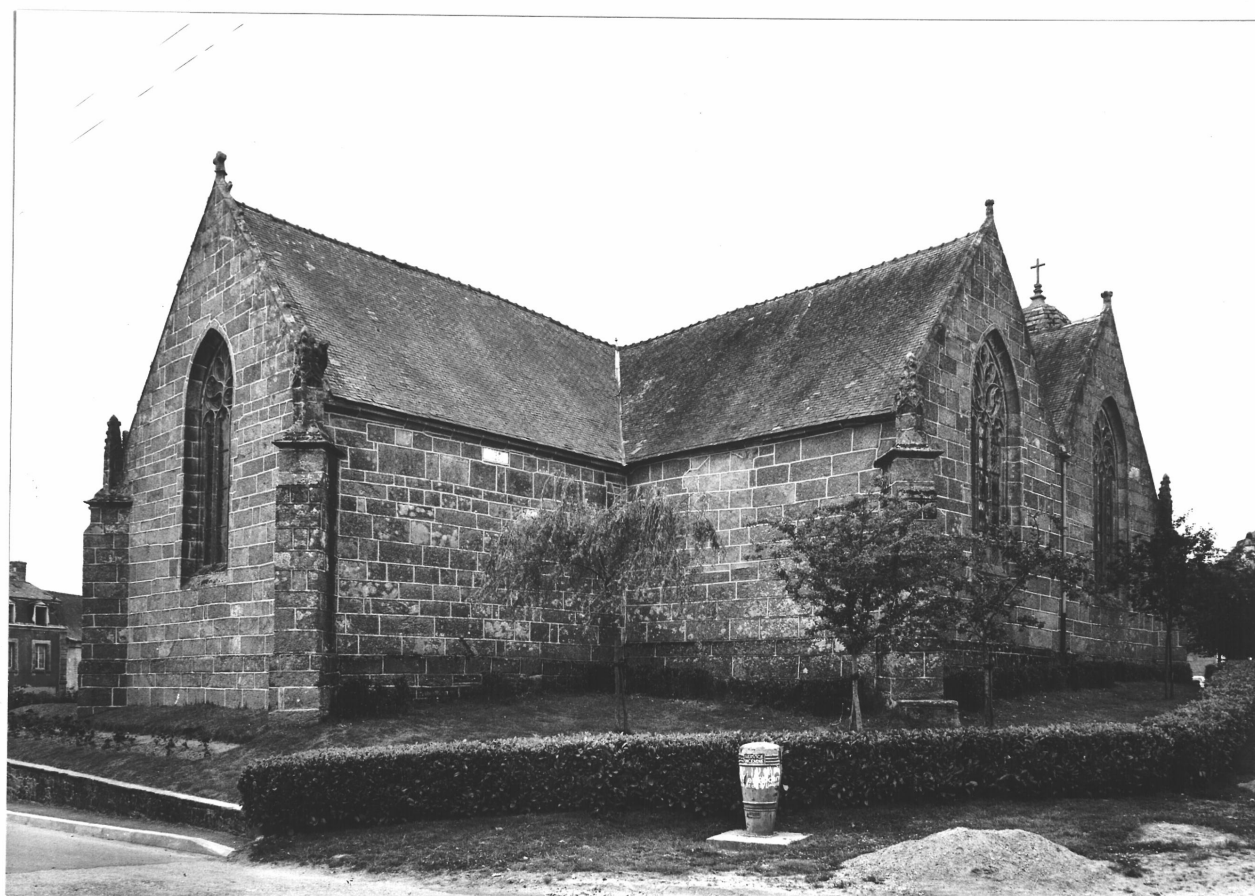
EGLISE PAROISSIALE

Façades Nord et Est

Angle du chevet et des croisillons
Nord.

Cliché DAGORN

69.22.829 V

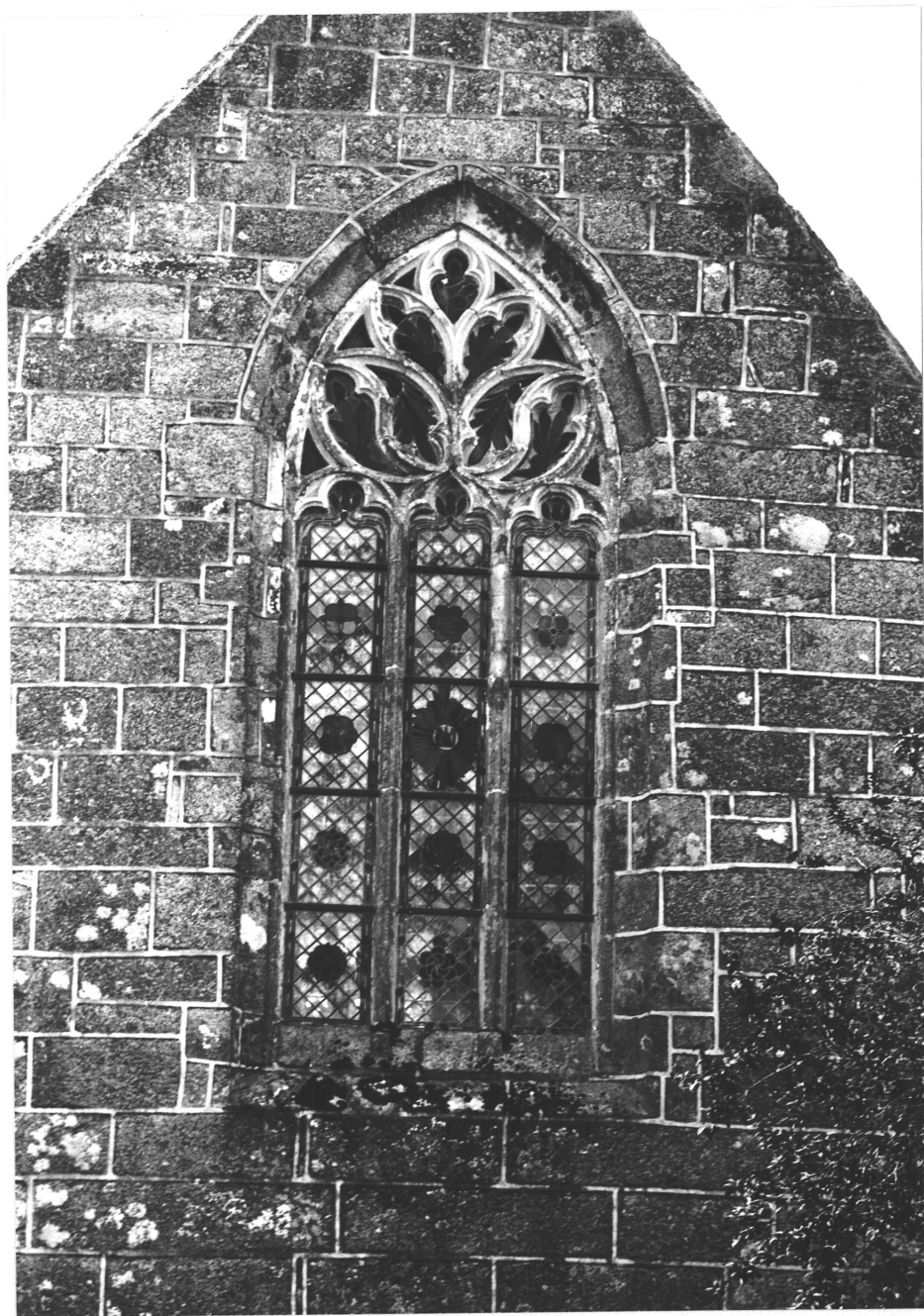


EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE

Transept, bras Nord, deuxième chapelle
Est, fenêtre Nord

Cliché DAGORN

76.22.297 X

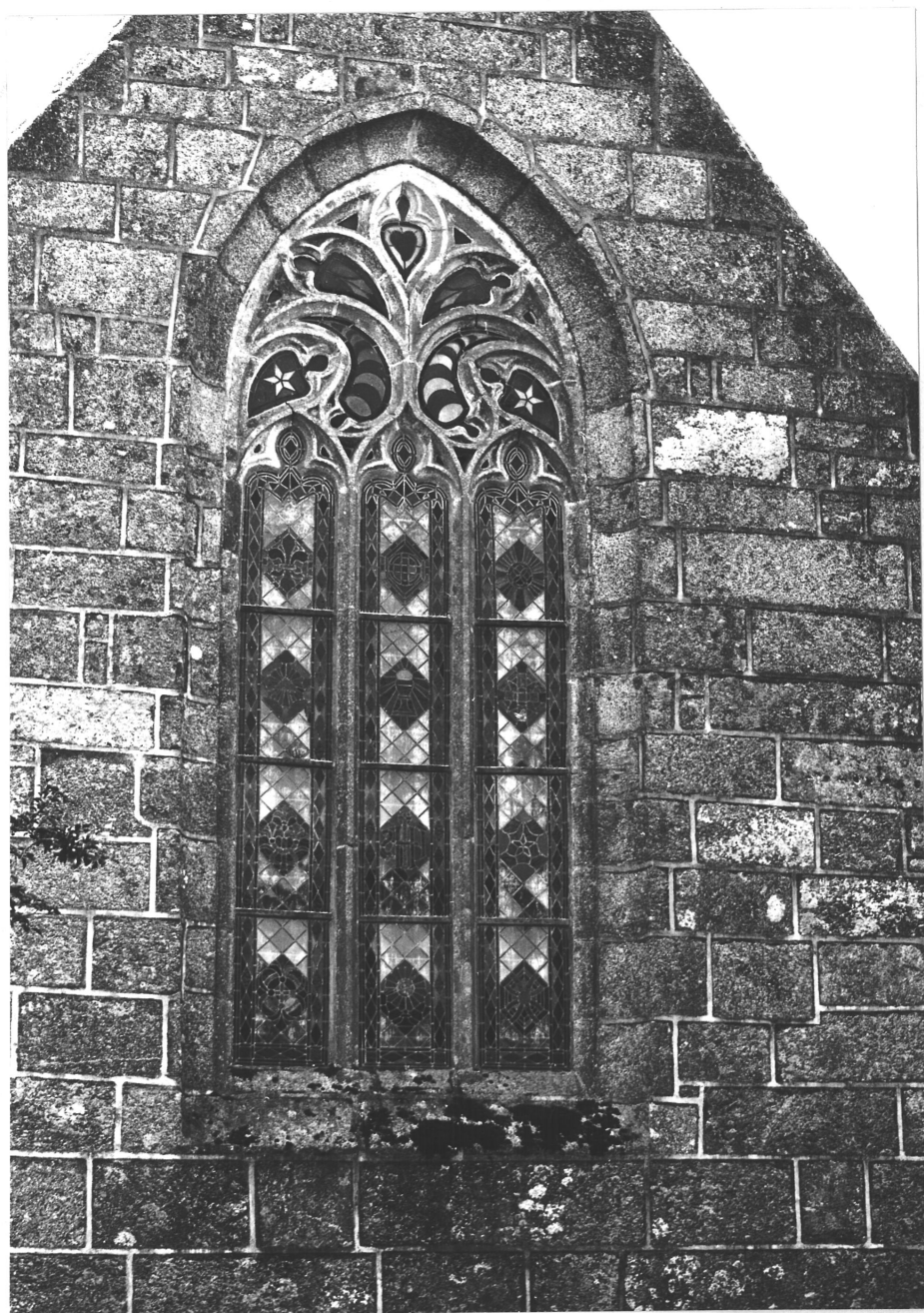


EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE

Transept, bras Nord, première chapelle
Ouest, fenêtre Nord

Cliché DAGORN

76.22.298 X

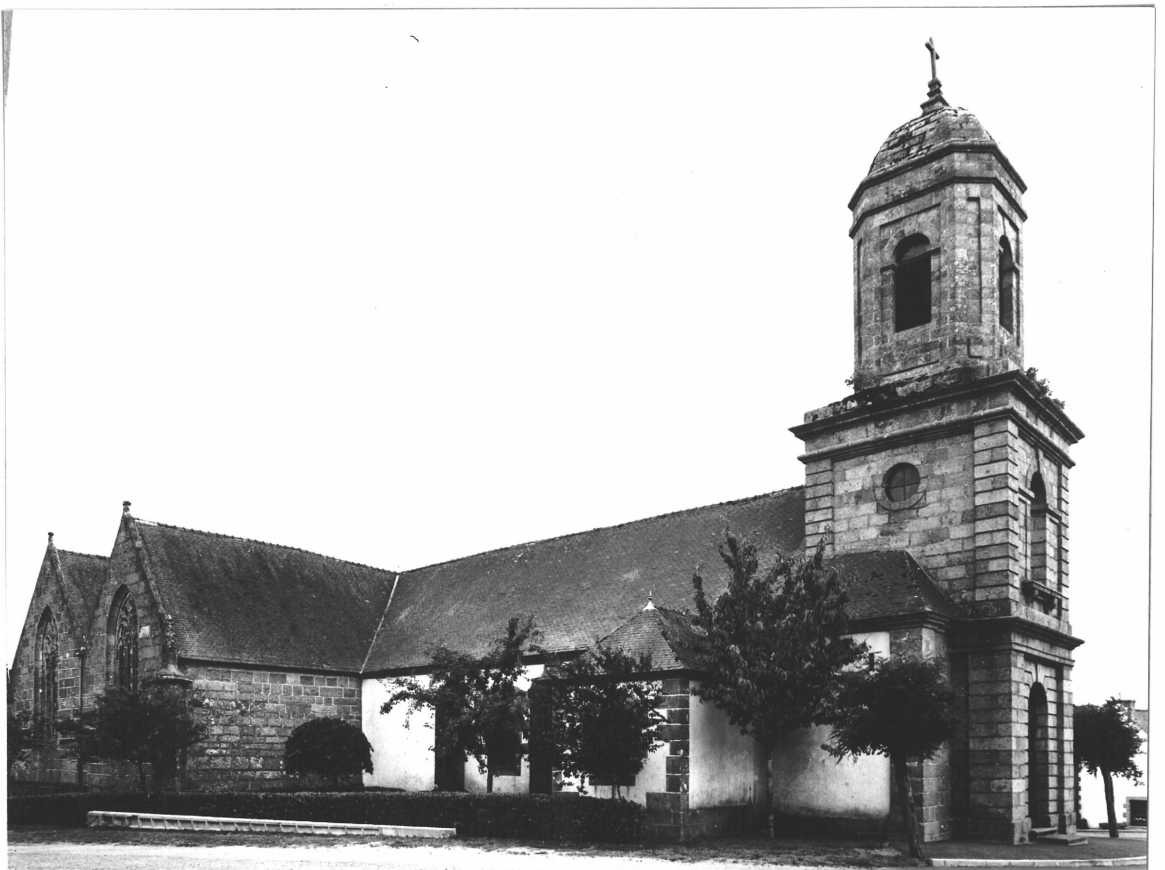


EGLISE PAROISSIALE

Vue de situation prise du Nord-Est

Cliché DAGORN

69.22.831 V



PLOUNEVES QUINTIN 22

EGLISE PAROISSIALE

Nef et Choeur - Vue axiale Ouest/Est

Cliché DAGORN

69.22.833 V



PLOUNEVEZ QUINTIN 22

EGLISE PAROISSIALE

Nef - Vue axiale Est/Ouest

Cliché DAGORN

69.22.832 V



EGLISE PAROISSIALE

Croisillons Sud

Vue axiale Nord-Ouest/Sud-Est

Cliché DAGORN

69.22.834 v



PLOUNEVEZ QUINTIN 22

EGLISE PAROISSIALE

Croisillons Sud - Mur Sud - Bénitier

Cliché DAGORN

69.22.952 V



EGLISE PAROISSIALE

Croisillons Nord

Vue axiale Sud-Ouest/Nord-Est

Cliché DAGORN

69.22.835 V

